

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de SCHIRMECK, convoqué par lettre du 12 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERTRAND, Maire.

Présents : Jacques RUCH, Christiane OURY, Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Adjoints, Miranda CHANUT, Jean-Frédéric HEIM, Guy SCHMIDT, Sonia SCHAEFFER, Michel AUBRY, Joseph PULTRINI, France SCHRÖTER, Joan LAVIGNE

Absents excusés : Frédéric BIERRY : procuration à Laurent BERTRAND
Olivia KAUFFER : procuration à Monique GRISNAUX

Absents : Béatrice BALDOVI, Yassin IBEN KOUAR

I - Approbation du procès-verbal de la séance 14 novembre 2019

A l'unanimité des voix, moins une abstention (Michel AUBRY, absent) le Conseil Municipal approuve sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 14 novembre 2019.

II - Désignation de la secrétaire de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Madame Marie-Thérèse ANTONI, Secrétaire Générale, pour remplir les fonctions de secrétaire.

III – Communications

Communications, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui a été consentie au Maire par délibération du 14 avril 2015 :

- 1) Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :
 - bâtiment à usage mixte situé 100 Grand'Rue à SCHIRMECK
 - ensemble immobilier situé 14 rue de l'Ancien Sanatorium à SCHIRMECK

IV – Autres communications

- 1) Evolution du nombre de transactions foncières dans la commune : un tableau faisant état de l'augmentation du nombre de déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie sur les 4 dernières années, est projeté. Le nombre de transactions a ainsi évolué de 18 en 2016, à 35 en 2019.
- 2) Mise à disposition de personnel auprès de l'association socio-culturelle Le Repère : le Conseil est informé de l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion (séance du 24/09/2019) à la mise à disposition de trois agents de la Ville à l'Association socio-culturelle Le Repère, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2019. La quotité horaire de la mise à disposition varie suivant les agents.

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

2019/12/01 : **BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;

VU la délibération du 9 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 ;

Après en avoir délibéré,
A quatorze voix POUR et une ABSTENTION (Michel AUBRY),

DECIDE d'apporter au budget primitif 2019 les décisions budgétaires modificatives, dont le détail est donné en annexe 1 et 2 à la présente délibération.

BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE N° 2

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N° 2019/12/01 SECTION DE FONCTIONNEMENT-DEPENSES

N°	DEPENSES	BP 2019	REALISE 2019	DM 2
011	Charges à caractère général	52800,00	72555,51	25000,00
60611	Eau et Assainissement	6000,00	6972,06	1000,00
60633	Fournitures de voirie	8000,00	10176,61	2000,00
615232	Entretien réseaux	13000,00	14803,41	1500,00
6182	Documentation générale et technique	3100,00	4071,63	1000,00
62878	Rembt de frais à d'autres organismes	13700,00	13371,50	5000,00
63512	Taxes foncières	9000,00	23160,30	14500,00
014	Autres atténuations de produits	0,00	0,00	5000,00
739223	Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	0,00	0,00	5000,00
65	Autres charges de gestion courante	40000,00	40545,23	2000,00
65548	Autres contributions	40000,00	40545,23	2000,00
67	Charges exceptionnelles	44000,00	12000,00	-32000,00
678	Autres charges exceptionnelles	44000,00	12000,00	-32000,00
	TOTAL DEPENSES			0,00

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION N° 2019/12/01 Section d'investissement – Dépenses

N°	DEPENSES	BP 2019 + DM N°1	REALISE 2019	ENGAGE 2019	DM N° 2
	HORS OPERATIONS				
10	Dotations, fonds divers et réserves	1800,00	1711,08	1711,08	2000,00

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

10226	Taxe d'aménagement	1800,00	1711,08	1711,08	2000,00
	OPERATIONS				
200	Hôtel de Ville	73300,00	10836,80	6188,77	8000,00
2051	Concessions et droits similaires	4000,00	3613,80	1002,00	600,00
21311	Bâtiment Mairie	29000,00	0,00	1886,77	7400,00
21311-040	<i>Bâtiment Mairie</i>	<i>24000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
21311-041	<i>Bâtiment Mairie</i>	<i>3300,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3300,00</i>	<i>0,00</i>
2183	Matériel de bureau et informatique	5000,00	2123,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	8000,00	5100,00	0,00	0,00
201	Groupe scolaire Schirmeck	18700,00	5776,76	8890,75	0,00
21312	Bâtiments scolaires	6000,00	3931,38	0,00	-600,00
21312-040	<i>Bâtiments scolaires</i>	<i>3000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
21312-041	<i>Bâtiments scolaires</i>	<i>8300,00</i>	<i>0,00</i>	<i>8292,00</i>	<i>0,00</i>
2183	Matériel de bureau et informatique	1100,00	1634,20	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	598,75	600,00
2188	Autres immos corporelles	300,00	211,18	0,00	0,00
	Edifices cultuels				
210	Eglise Schirmeck	0,00	0,00	2595,60	3000,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	2595,60	3000,00
	Edifices culturels				
220	Salle des fêtes Schirmeck	33900,00	2465,17	12911,57	-3000,00
2031	Frais d'études	10000,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	16400,00	0,00	12911,57	-3000,00
2184	Mobilier	5000,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immos corporelles	2500,00	2465,17	0,00	0,00
	Autres constructions				
231	Trésorerie	10000,00	2327,60	0,00	-7500,00
2132	Immeuble de rapport	10000,00	2327,60	0,00	-7500,00
250	Autres bâtiments	41700,00	10025,49	14451,54	-5400,00
2138	Autres constructions	33000,00	10025,49	11151,54	-5400,00
2138-040	<i>Autres constructions</i>	<i>5400,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2138-041	<i>Autres constructions</i>	<i>3300,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3300,00</i>	<i>0,00</i>
	Voies et Réseaux				
350	Autres Voies et Réseaux	6000,00	3600,00	4008,19	2300,00
2128	Autres agencements et aménagements	5000,00	3600,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1000,00	0,00	1800,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	2208,19	2300,00
400	Matériel, Outillage et Mobilier	40100,00	14833,48	20826,45	600,00
2152	Installations de voirie	32700,00	10255,32	20826,45	600,00
2152-040	<i>Installations de voirie</i>	<i>3000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2188	Autres immobilisations corporelles	4400,00	4578,16	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	225500,00	51576,38	71583,95	0,00

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

2019/12/02 : ZONE URBAINE DU BERGOPRE – PRESENTATION DU BILAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU sa délibération n°2018/12/01 du 13 décembre 2018 actant la clôture du budget annexe de la zone urbaine du Bergopré ;

VU le bilan de l'opération arrêté au 31 décembre 2018 qui se traduit par un excédent de clôture de 1922,12 € dégagé à travers :
- un déficit de fonctionnement de **1 045 584,03 €**
- un excédent d'investissement de **1 047 506,15 €**

CONSIDERANT que les emprunts se rapportant à ce budget annexe ont été repris en totalité au budget général à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

PREND ACTE du bilan de l'opération d'aménagement du Parc du Bergopré tel que présenté en annexe ;

PREND ACTE de l'impossibilité comptable de clôturer ce budget annexe au courant de l'année 2019 ;

DIT QUE les écritures comptables de clôture du budget de la zone urbaine du Bergopré interviendront au courant de l'exercice 2020.

2019/12/03 : ETUDE DE FAISABILITE DE LA RESTRUCTURATION - EXTENSION PARTIELLE DE LA SALLE DES FETES DE SCHIRMECK – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-RHIN (CAUE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU sa délibération n° 2019/04/01 du 9 avril 2019 approuvant le budget primitif de la Commune 2019, et notamment l'inscription au budget primitif de crédits destinés à l'étude de faisabilité de la restructuration – extension partielle de la salle des fêtes de Schirmeck ;

CONSIDERANT que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin propose une mission d'accompagnement de la commune, en soutien des compétences techniques internes nécessaires à l'exercice de ses responsabilités de maître d'ouvrage ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans ces conditions de passer une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

- ADOPTE** la convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E) pour la restructuration-extension de la salle des fêtes de Schirmeck aux caractéristiques suivantes :
- Coût de la mission : 6000 €
 - Tranche ferme : 70% de la mission
 - Réflexion préalable
 - Accompagnement du maître d'ouvrage pour la rédaction du Cahier des Charges opposable au futur maître d'œuvre
 - Tranche conditionnelle : 30% de la mission
 - Accompagnement du maître d'ouvrage pour l'organisation de la mise en concurrence et aux choix du maître d'œuvre conformément aux textes en vigueur
 - Suivi quant au respect des objectifs lors de la passation du marché de maîtrise d'œuvre et de remise des documents d'A.P.S et A.P.D ;

AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2019/12/04 : **MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée par Madame Christiane OURY, Présidente de l'association socio-culturelle « Le Repère », tendant à utiliser trois salles, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y développer des activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité tous les jeudis de 16h à 18h ;

VU le projet de convention susceptible d'être passée entre la commune et l'organisateur des activités entrant dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, encadrée par les dispositions de l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 ;

VU l'avis favorable de la Directrice de l'école primaire ;

CONSIDERANT que la police d'assurances souscrite par l'association socio-culturelle « Le Repère » auprès de l'établissement CREDIT MUTUEL, couvre tous les dommages pouvant résulter de l'exercice de cette activité dans l'établissement, au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ;

Après en avoir délibéré,

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

A l'unanimité des voix,

DECIDE la mise à disposition, au profit de l'association socio-culturelle « Le Repère », et par voie de conséquence de tous les intervenants mandatés par elle, de trois salles, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y pratiquer des activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité tous les jeudis de **16h à 18h** jusqu'au 3 juillet 2020 ;

DECIDE la mise à disposition de ces locaux à titre gratuit ;

AUTORISE le Maire à signer la convention au nom de la commune.

2019/12/05 : ALLOCATION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE ET RURALE SAINT DIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée par la Maison Familiale Rurale, de SAINT DIE, Etablissement d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, par laquelle elle sollicite le concours financier de la commune pour la prise en charge des coûts d'enseignement liés à l'accueil d'un élève originaire de la commune ;

CONSIDERANT que la Maison Familiale Rurale participe à l'éducation et à la formation des jeunes et des adultes en privilégiant l'alternance, à leur insertion sociale et professionnelle ;

CONSIDERANT qu'à travers son action la Maison Familiale Rurale contribue au maintien du tissu rural dans les communes ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DECIDE de répondre favorablement à cette demande en allouant à la Maison Familiale Rurale de SAINT DIE une aide financière de **100 €**.

Les crédits correspondants sont prévus au C/6574 Subventions du budget de l'exercice 2019.

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

L'ordre du jour de la présente séance comportant les points suivants :

- 2019/12/01 :** BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 2
- 2019/12/02 :** ZONE URBAINE DU BERGOPRE - PRESENTATION DU BILAN
- 2019/12/03 :** ETUDE DE FAISABILITE DE LA RESTRUCTURATION - EXTENSION PARTIELLE DE LA SALLE DES FETES DE SCHIRMECK - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-RHIN (CAUE)
- 2019/12/04 :** MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES
- 2019/12/05 :** ALLOCATION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE ET RURALE SAINT DIE

étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
Laurent BERTRAND		Sonia SCHAEFFER	
Jacques RUCH		Frédéric BIERRY	absent
Christiane OURY		Michel AUBRY	
Monique GRISNAUX		Joseph PULTRINI	
Alain JEROME		France SCHRÖTER	
Miranda CHANUT		Olivia KAUFFER	absente
Jean-Frédéric HEIM		Joan LAVIGNE	
Guy SCHMIDT		Yassin IBEN KOUAR	absent
Béatrice BALDOVI	absente		